

Margie SUDRE ( le 14/07/2004 )

**Réforme européenne du sucre: satisfaction de Margie Sudre (UMP), Présidente de la délégation française du Groupe PPE-DE et Conseiller régional de La Réunion**

14/07/2004: Réforme européenne du sucre: satisfaction de Margie Sudre, Député européen (UMP/F), Présidente de la délégation française du Groupe PPE-DE et Conseiller régional de La Réunion

La Commission européenne a adopté mardi 14 juillet sa Communication sur la réforme de l'organisation du marché du sucre dans l'UE. Margie SUDRE, Député européen (UMP/F), Présidente de la Délégation française du groupe PPE-DE et Conseiller régional de La Réunion, fait part de sa satisfaction.

" Je suis plutôt satisfaite par cette Communication car elle intègre une disposition propre aux régions ultrapériphériques. En effet, il y est précisé que ces dernières bénéficieront d'un traitement spécifique, prenant en compte les contraintes spécifiques de leur agriculture et de leur industrie sucrière, ainsi que leur situation logistique dans leur relation avec le marché européen. Le document précise aussi que dans le cadre de cette réforme, les fonds actuellement spécifiquement affectés au sucre des régions ultrapériphériques seront maintenus".

"Je ne peux que me réjouir de constater que les régions ultrapériphériques sont traitées selon leurs besoins particuliers et surtout de voir que la filière sucre est envisagée dans sa totalité et pas seulement du point de vue agricole. Ces propositions constituent une avancée d'autant plus marquante que les contacts initiaux avec la Commission s'étaient révélés alarmants".

Par contre, Margie SUDRE regrette que l'enveloppe budgétaire affectée à la compensation de la baisse des prix reste néanmoins fixée à 39 Meuros, soit 60% de compensation dans le cadre du contingent effectif actuel. " D'une part, la Commission a avancé le chiffre de 39 Meuros sans plus de justifications quant à sa méthode de calcul. Des explications lui seront demandées. Et d'autre part, les professionnels sont en droit d'attendre de l'Union européenne une compensation équivalente à 100% du manque à gagner ".

"Je resterai très vigilante dans les prochains mois, notamment en ce qui concerne la proposition législative visant à réformer le POSEIDOM par une déconcentration de sa gestion vers l'Etat membre, attendue courant septembre, et surtout la proposition législative de réforme de l'OCM Sucre, fin 2004, début 2005. Les intérêts des régions ultrapériphériques doivent être préservés".